

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°7 Bande, le 13 octobre 2020.

### Présents :

- José Dock, Marc Quiryren, Francis Danloy, Vincent Peremans, Yves Mairy, Jean-François Culot, Julien Collard, Laurent David, Vincent Dupont, Léon Georges, Michel Léon, Emilie Quiryren, Claudine Bodart Kévin Jeanjot, Philippe Lefèbvre, Lynda Protin; André Blaise membres de la CLDR.
- Marie-Alice Pikel ; Marcel David, Florence Arrestier, membres du collège.
- Stéphane Motiaux et Loreena Thétiot du bureau Impact - auteur du PCDR
- Florence Lesuisse et Fanny Van Der Smissen ; Fondation Rurale de Wallonie.

### Excusés :

- Andrée Defêche, Martine Mathieu, Manuella Batter, Christine Breda,

## ACCUEIL

José Dock accueille les participants et présente l'ordre du jour. Le cœur de la réunion est consacré à la présentation de la stratégie et la relecture du texte « diagnostic ».

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

La réunion du 1<sup>er</sup> octobre avait pour objectif de relancer la dynamique ODR après l'arrêt forcé par le confinement lié au Covid 19. Elle a permis de faire un retour sur les rencontres thématiques et les réunions techniques qui ont eu lieu au cours de l'année et de sonder la motivation des membres de la CLDR. → Le compte-rendu est approuvé par l'assemblée.

## 2. « DES ENJEUX À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT »

En croisant les données de l'analyse socio-économique avec l'avis de la population, la CLDR a pu dresser le portrait de Nassogne aujourd'hui - ses atouts, ses faiblesses, les enjeux pour l'avenir : c'est le diagnostic partagé. Partant d'une bonne connaissance de la situation actuelle, la CLDR peut maintenant se projeter dans l'avenir : comment souhaite-t-elle voir évoluer le territoire ? Quels objectifs de développement se fixe-t-elle pour les 10 ans à venir ? Quels moyens la commune peut-elle se donner pour atteindre les objectifs fixés ? Bref, quelle stratégie adopter ?

Une stratégie ... c'est la formulation à partir du diagnostic,

- d'un projet de territoire, un défi pour l'avenir ;
- d'objectifs concrets ;
- de tâches à mener (les projets et actions).

### 3. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE, par Stéphane Mottiaux

Stéphane Mottiaux propose que la stratégie de développement de Nassogne se structure autour de 4 volets d'actions auxquels il fait correspondre, pour chacun, un axe de développement :

#### 1. Economie

→ *Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire*

#### 2. Environnement et énergie

→ *Apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques*

#### 3. Qualité de vie

→ *Renforcer la convivialité et la solidarité pour assurer une qualité de vie au sein des villages*

#### 4. Communication

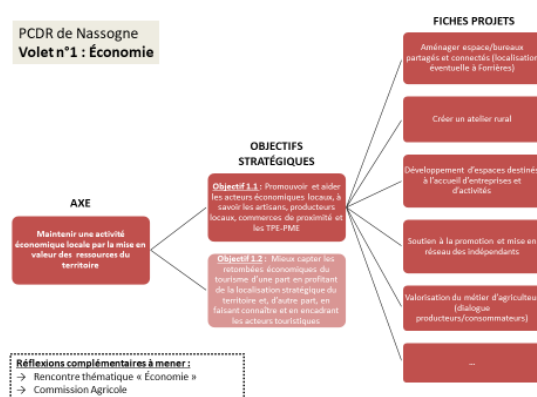
→ *Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire*

Pour chaque axe, il propose des objectifs à atteindre à l'horizon 2031 et liste, en vis-à-vis, les projets potentiels qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés.

**VOIR DOCUMENT EN ANNEXE.**

La liste des projets n'est pas arrêtée à ce stade.

La CLDR devra rechercher de nouvelles propositions pour certains objectifs ou à l'inverse faire des choix. Stéphane a mis en avant les manques et a repris dans le cadre situé en bas à gauche les réunions supplémentaires à mener afin de finaliser la stratégie.



#### Remarques de la CLDR :

- Il faudra à un moment donné définir en quelques mots la vision générale d'avenir que l'on se donne pour le territoire, le grand défi pour Nassogne en 2031. → Stéphane propose de formuler ce grand défi synthétique en fin de parcours quand on aura finalisé la définition des objectifs et les réponses (projets) qu'on y apporte.
- La structuration des objectifs et leur articulation entre eux sont bien accueillies par la CLDR. C'est positif également que l'on soit sorti des 3 thèmes de départ (Vivre, Habiter, Travailler). Par contre, la formulation des objectifs n'est pas très opérationnelle, dans le sens « mesurable », « évaluable » (à l'instar de formulation d'objectifs SMART que l'on trouve dans les entreprises : *spécifique, mesurable, acceptable, réaliste, défini dans le temps*). *What win looks like ?* Comment va se passer l'évaluation ? → Stéphane explique que l'évaluation est en effet prévue par la définition de différents indicateurs de résultat et de faisabilité. Cette évaluation est prévue pour chaque objectif mais aussi pour chaque projet.
- Plus précisément, l'axe « *Renforcer la convivialité...* » mérite probablement une reformulation :
  - Le terme renforcer n'est pas adéquat, cela indique que la commune n'aurait pas travaillé sur cet axe, or les deux PCDR précédents démontrent bien le contraire.
  - Le terme convivialité n'est peut-être pas le plus idéal non plus, l'objectif fait appel à l'aménagement des cœurs de villages, à la création d'espaces publics/lieux de rencontre extérieurs, ... Il ne s'agit pas de la convivialité au sens *vie associative*.
- Les projets en lien avec l'énergie et les aînés auront des retombées secondaires sur l'axe « Economie » en tant que tel, même s'ils ne sont pas repris dans cet axe-là.
- La continuité avec le PCDR précédent sera abordée entre autre lors de la prochaine CLDR, et l'auteur doit par ailleurs y consacrer une analyse dans le PCDR en cours d'élaboration. L'objet est de regarder parmi les anciens projets si certains n'ayant pu être réalisés pourraient avoir

leur place dans ce PCDR, et de voir s'il est pertinent de poursuivre tel ou tel projet du PCDR précédent.

- Un membre de CLDR exprime le sentiment que le 2ème PCDR est davantage une réussite que le 1<sup>er</sup> PCDR, même si le 1<sup>er</sup> a fait naître plus de projets. Cela vient sans doute de la qualité de l'émulation et du sentiment d'appartenance qu'a fait naître le 2<sup>ème</sup> PCDR.

#### **4. LA PARTIE III : LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ**

Comme expliqué ci-dessus, le diagnostic partagé (partie 3 du PCDR), résulte de la confrontation de l'analyse socio-économique (partie 1) et de la vision des habitants (partie 2). Dès sa mise en place, la CLDR a consacré deux réunions au diagnostic partagé (cf. réunion 2 et 3). Ce diagnostic a été enrichi lors des réunions thématiques. L'auteur a transcrit cette matière dans un document structuré en trois parties :

- des pistes de réflexion proposées par l'auteur sous la forme de questions.
- un tableau synthétique des points positifs et des points négatifs du territoire communal
- un texte analytique basé sur les débats de la CLDR et des réunions thématiques

Comme convenu ensemble lors de la réunion précédente, les membres de la CLDR étaient invités à transmettre leurs remarques sur le document « partie 3 » (reçu en séance et par mail) pour le lundi 12 octobre. Sept membres de la CLDR ont répondu à l'appel. La FRW a compilé les remarques dans un document à remettre à Stéphane Mottiaux, auteur du PCDR.

#### **→ Remarques générales :**

- Même si elle ne correspond plus tout à fait aux enjeux, la structuration en trois axes (vivre à Nassogne, travailler à Nassogne, habiter à Nassogne) est maintenue dans le diagnostic partagé car elle reflète la manière dont la CLDR a travaillé. Ce n'est pas un problème car la stratégie se dégage de cette séparation artificielle des thèmes en vue d'être davantage transversale.
- Le tableau de synthèse travaillé avec la CLDR se divise en "points positifs" et "points négatifs". Il ne s'agit donc pas d'un tableau AFOM (atout, faiblesse, opportunité, menace) qui est une technique d'analyse tout à fait spécifique, mais plutôt d'un état des lieux.
- Plusieurs éléments de ce tableau devront être actualisés, en veillant à marquer l'évolution rapide de ces éléments (éventuellement par un signe graphique ?).
- Les questions de l'auteur devraient rester dans la partie 1 du PCDR. D'autant que ce sont des questions fermées qui ne favorisent pas le débat. Les enjeux formulés sous forme de questions au terme du travail de la CLDR sur le diagnostic, et qui ont servi de base à la mise en place des Rencontres Thématiques, reflètent davantage les idées de la CLDR. On peut d'ailleurs s'étonner de ne pas retrouver la formulation des enjeux validés en CLDR (cf. CR CLDR 4 - 9/09/19) dans le texte d'analyse (en fin de document).
- Le développement de la convivialité n'a pas été retenu comme un enjeu prioritaire par la CLDR, de même que « le développement de lieux de convivialité dans les villages ». On ne voit pas le lien avec le tableau + et -. Il faudrait préciser ce qu'on entend par lieux de convivialité; car c'est faire peu de cas de tout ce qui a été réalisé lors des deux PCDR précédents.
- La communication, si elle peut effectivement être considérée comme un axe de travail intéressant, n'a pas été identifiée par la population dans les points positifs et négatifs du diagnostic partagé. → Cet axe de réflexion a été déduit des réunions de consultation par la FRW. En effet, de nombreuses demandes de la population ont déjà des solutions en place, et ce dans de nombreux thèmes. Les habitants semblent mal connaître leur commune ou ce qu'il s'y passe, malgré les nombreux efforts de communication de l'administration. C'est un axe essentiel de ce nouveau PCDR.

- La sécurité routière a été très présente dans les demandes de la population, or elle semble gommée dans le diagnostic partagé de même que dans la stratégie. → L'auteur va être attentif à rendre cet élément plus présent. Il faut en effet que la population s'y retrouve. A noter toutefois que d'un point de vue méthodologique la FRW avait invité la CLDR à travailler ce thème de manière transversale, en étudiant les villages dans leur ensemble afin d'éviter les petits aménagements au coup par coup. L'enjeu avait été formulé comme ceci « Vivre autrement la mobilité, au cœur des villages » et a fait l'objet des deux réunions thématiques « Cœur de village » et « Mobilité » : chaque village est un lieu unique accueillant différentes fonctions répondant aux besoins des habitants. Comment structurer les différents espaces ? Comment partager l'espace-rue pour redonner une place aux piétons ? Quelles possibilités de maillage de voies lentes entre les villages ? Cette proposition s'est basée sur les réactions de la CLDR (cf. CR CLDR 3 et 4 - rubrique mobilité du tableau) et sur l'expérience de la FRW dans d'autres communes. Le sentiment de sécurité peut par ailleurs être travaillé par autre chose que des aménagements.
- À noter, que à l'inverse, le concept de Smart-City s'y retrouve, alors que la population en parlait très peu, et plutôt « contre ». → Smart-city doit être vu comme un outil numérique d'aide à la commune et à la population. Un point sera fait lors de la prochaine réunion pour voir, dans les solutions que Smart city proposent, ce qui pourraient être une réponse aux demandes des habitants dans différents secteurs.
- Ne faudrait-il pas reformuler les passages où il est question de la « population ». Même si la participation aux consultations et aux réunions de travail peut être considérée comme importante, seules les personnes présentes se sont exprimé, ce n'est donc pas conforme à la réalité d'utiliser le terme « la population » dans ce contexte, qui n'est pas entièrement représentée.

NDLR : certains commentaires reçus des membres de CLDR sur le diagnostic partagé concernent davantage les orientations que la commune doit prendre à l'avenir, donc plus en lien avec la stratégie (et moins sur le bilan de la situation actuelle). Ils seront également remis à l'auteur.

→ **Remarques de fond par page :**

Numéro de page / paragraphe	Remarque / commentaire
Page 7 et 10	L'hébergement est repris en point négatif en page 7 et en point positif en page 10
Page 10 Services - points positifs - 2°	Comme il y a de la place sur cette page, avant le "ect." j'ajouterai -> "repas à domicile, soutien au service des aides familiales", ces deux éléments sont plus importants à mettre en avant que l'existence de la maison des aînés par exemple.
Page 10 Services - points positifs	Le projet de maison médicale vient de se concrétiser ce 01 octobre, peut-être opportun de le mentionner Ajouter au point 2 les nouveaux logements à destination des aînés à Masbourg (commune + CPAS, Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg) Dans le tableau de la page 10 concernant la démographie, les "indicateurs socio-économiques" devraient être déplacés vers le tableau "économie" page 12.
Page 12 : Commerces - points négatifs - 1°	"activités commerciales en déclin sur Forrières <u>et Nassogne</u> (avec la disparition enregistrée cet été de la fleuriste, de la librairie, de la pompe à essence)
Page 14 : environnement	Actualiser le point concernant un éco-conseiller, désormais engagée.
Page 14 : Cadre bâti	Actualiser le point concernant le site du Metropolis ; tout est rasé.

Page 19 :	1 <sup>er</sup> § : « le développement de lieux de convivialité dans les villages" cela m'étonne tel que formulé, il faudrait préciser ce qu'on entend par lieux de convivialité; car c'est faire peu de cas de tout ce qui a été réalisé lors des deux PCDR précédents. Avant dernier § : énoncer l'ensemble des commissions consultatives ; Agricole, Aînés, ...
-----------	--

## 5. DIVERS

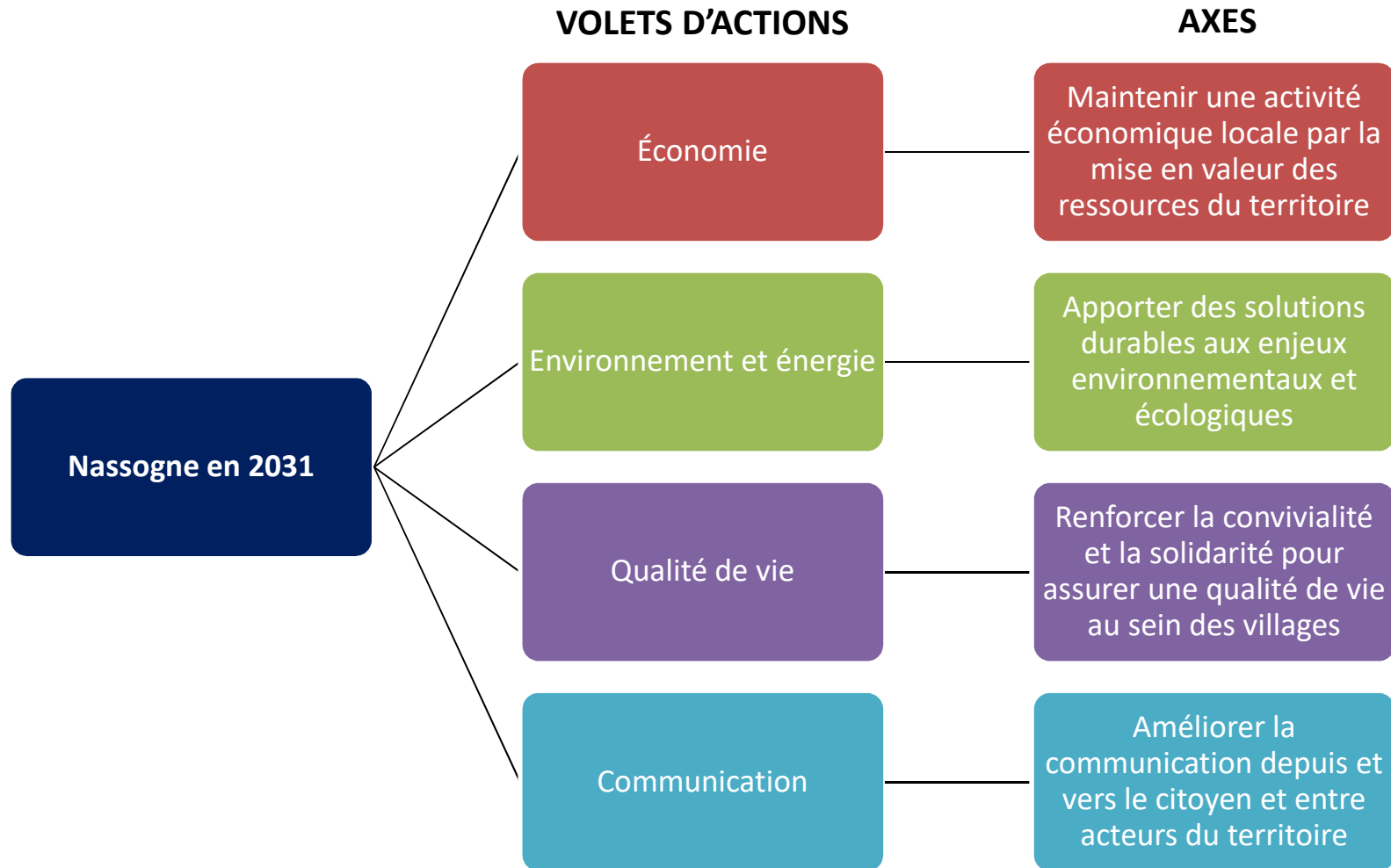
- La nouvelle circulaire relative au Développement Rural, initiée par la Ministre Tellier sera en vigueur prochainement. Une lecture des mesures de subventions sera proposée à la CLDR lorsque le travail sur les projets aura lieu.
- Dans les différents documents liés au PCDR, PV de réunions, diagnostic partagé, stratégie, ... il y a de nombreux acronymes. Pour faciliter le travail, la CLDR souhaiterait avoir une table des acronymes.

**Merci pour votre participation !**

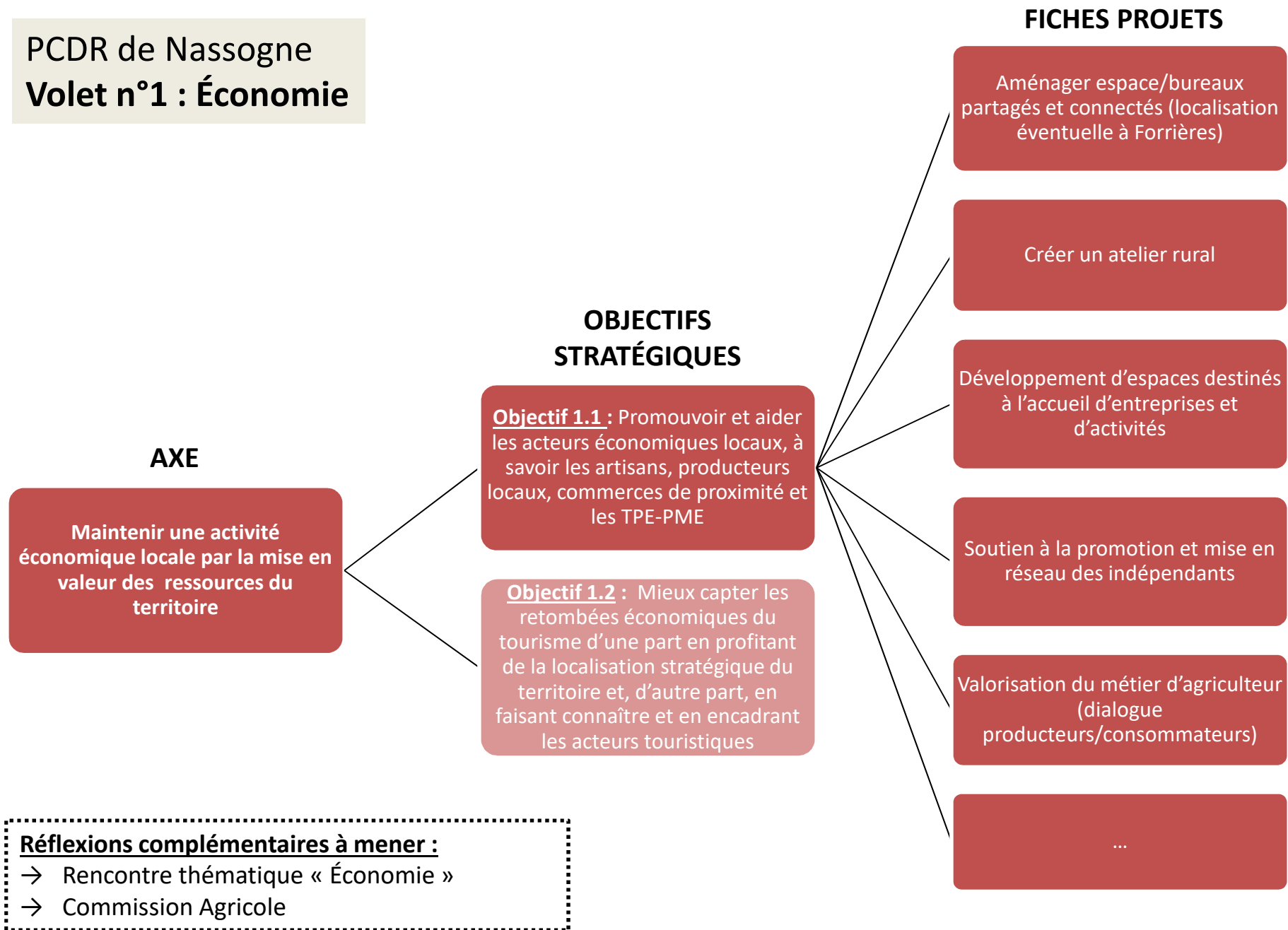
*Florence Lesuisse et Fanny Van Der Smissen,  
Agents de développement*

PCDR de Nassogne

**4 volets d'actions : Économie, Environnement et Énergie, Qualité de vie, Communication**



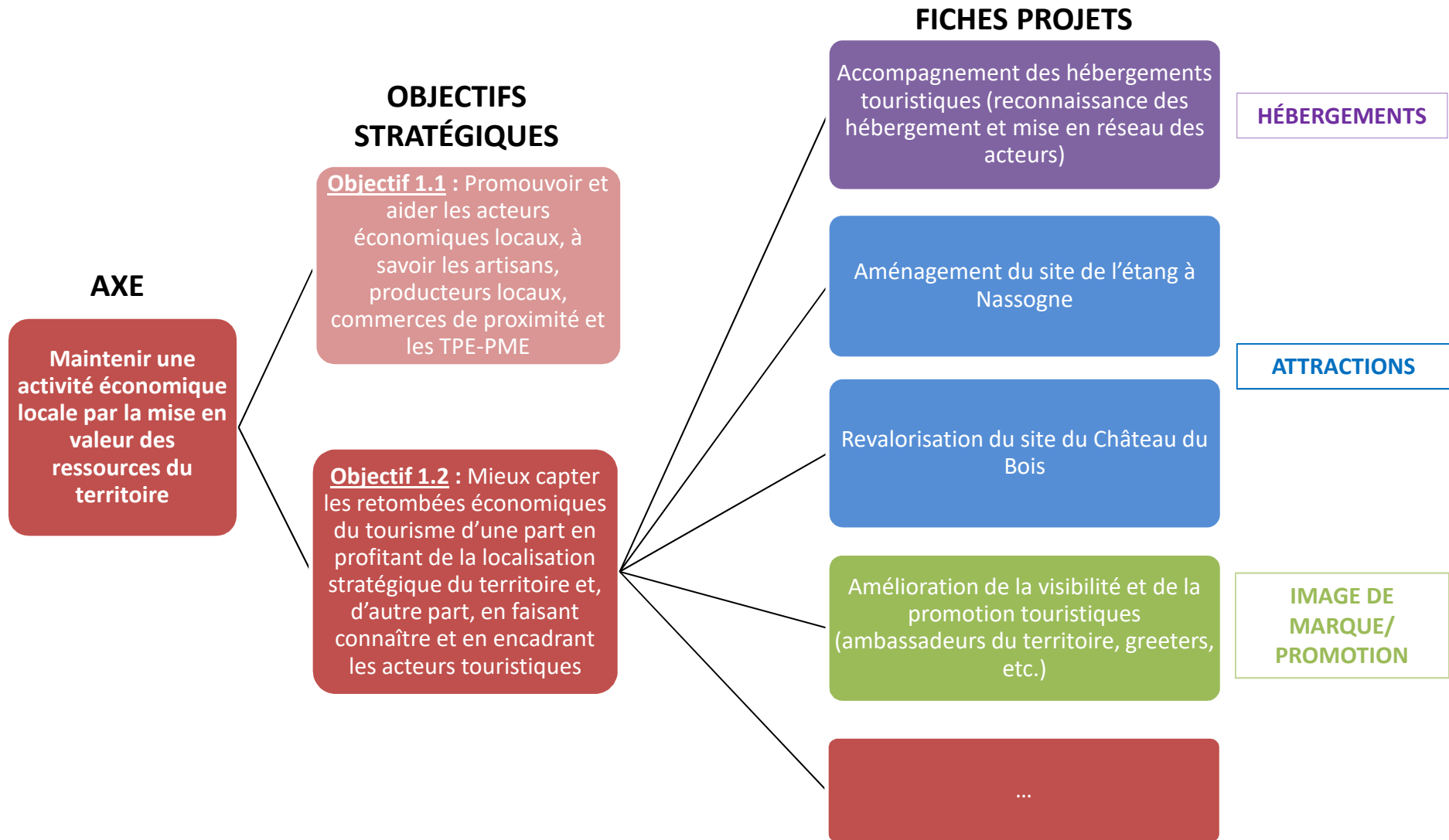
PCDR de Nassogne  
**Volet n°1 : Économie**



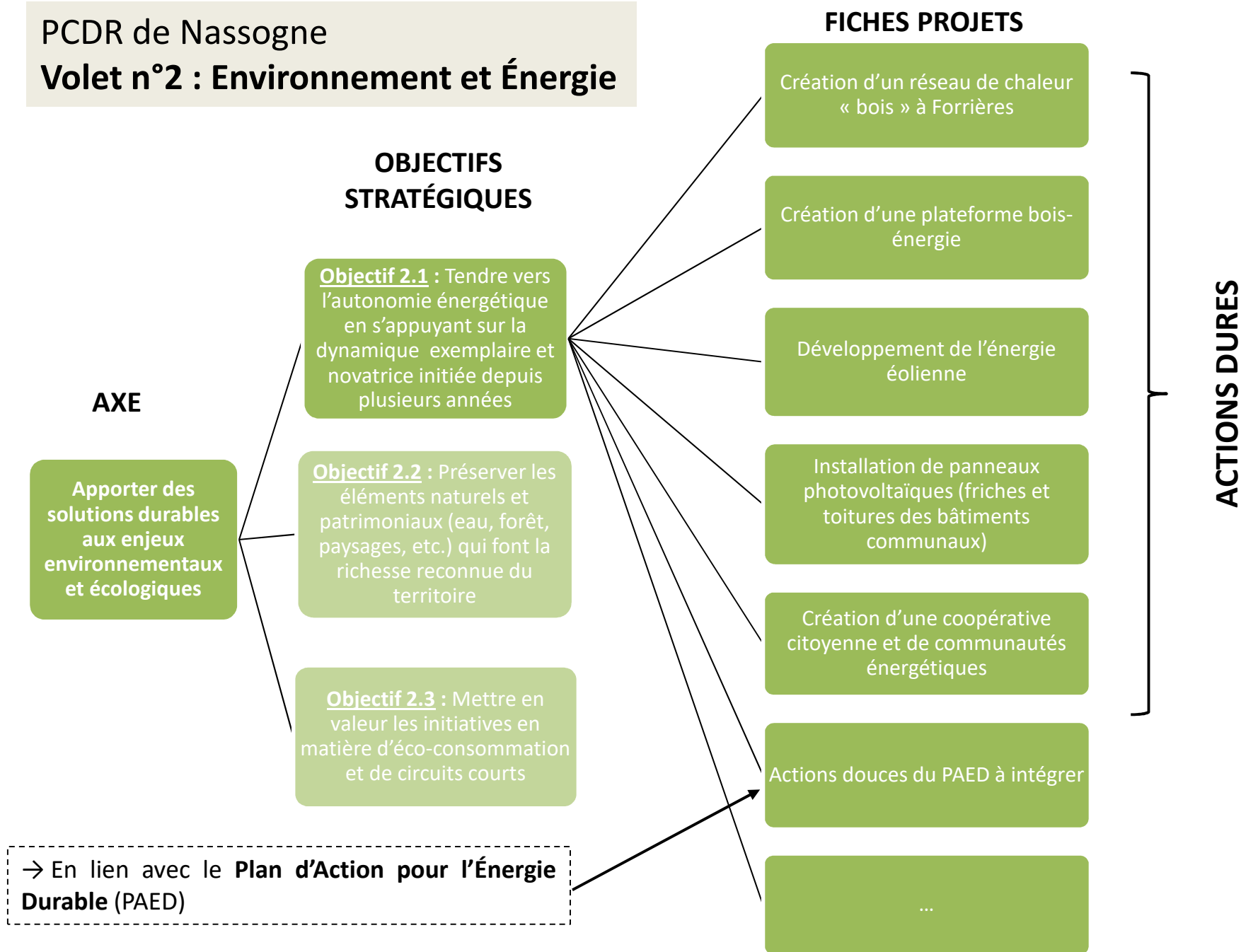
**Réflexions complémentaires à mener :**

- Rencontre thématique « Économie »
- Commission Agricole

PCDR de Nassigne  
**Volet n°1 : Économie**

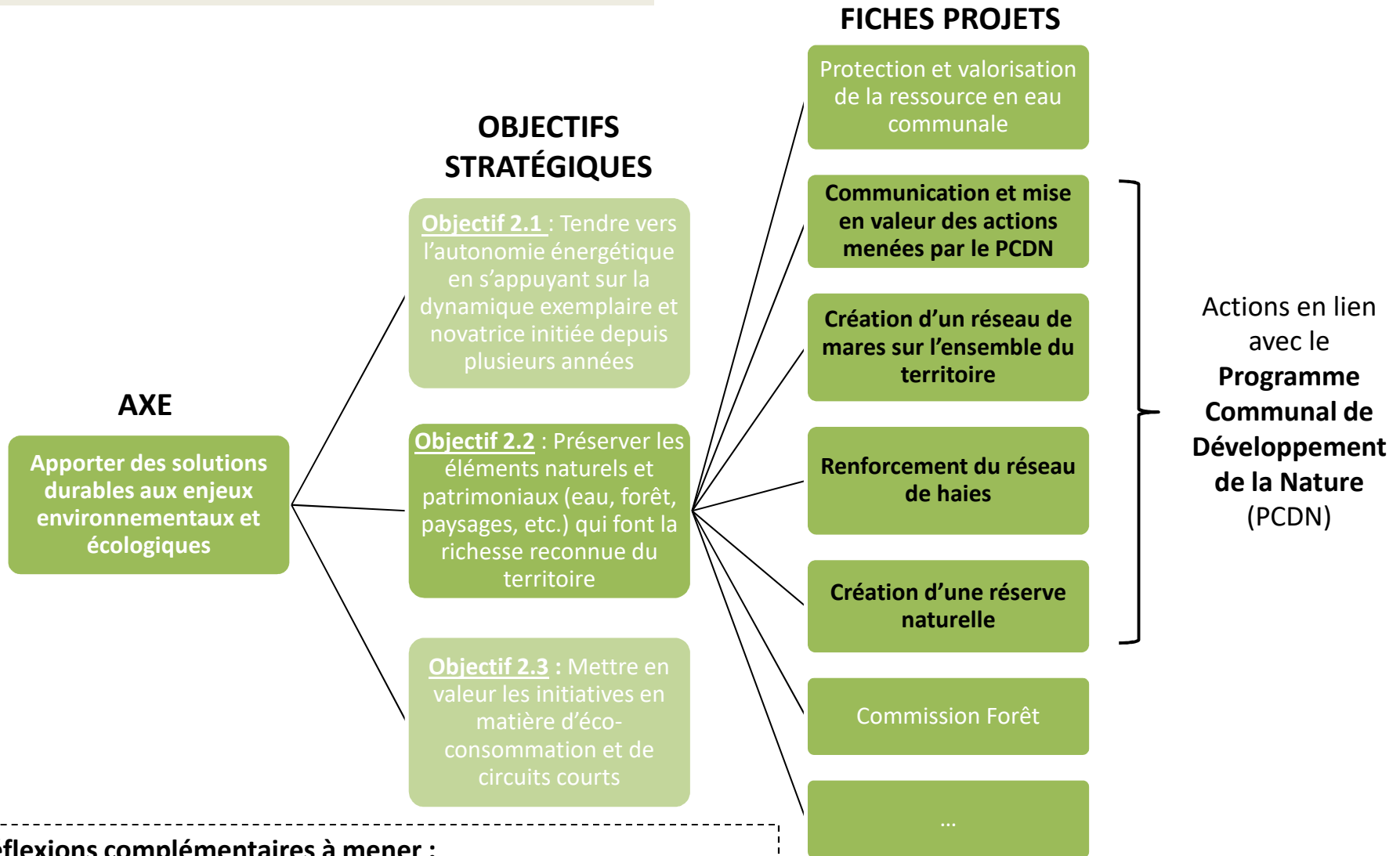






# PCDR de Nassogne

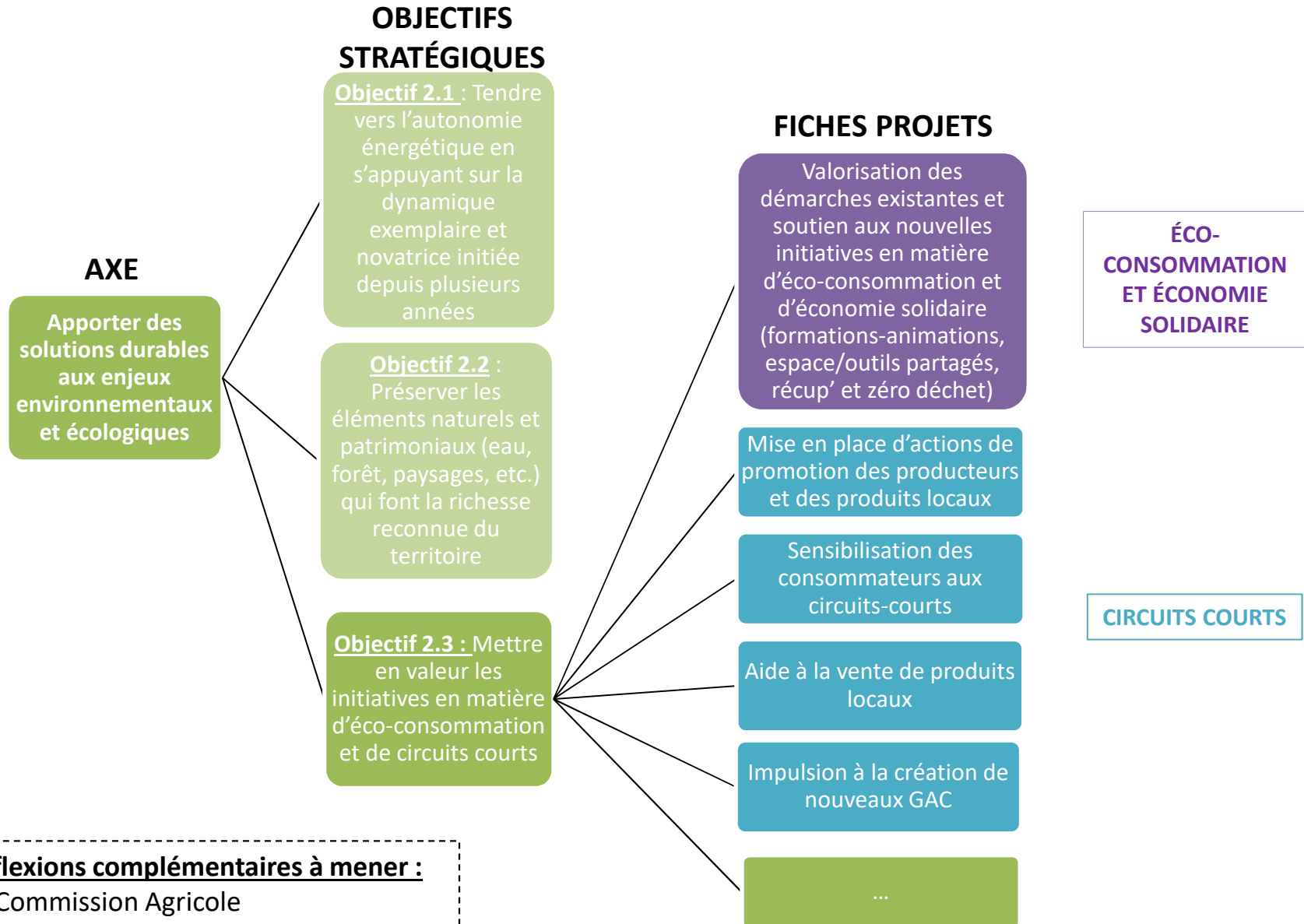
## Volet n°2 : Environnement et Énergie



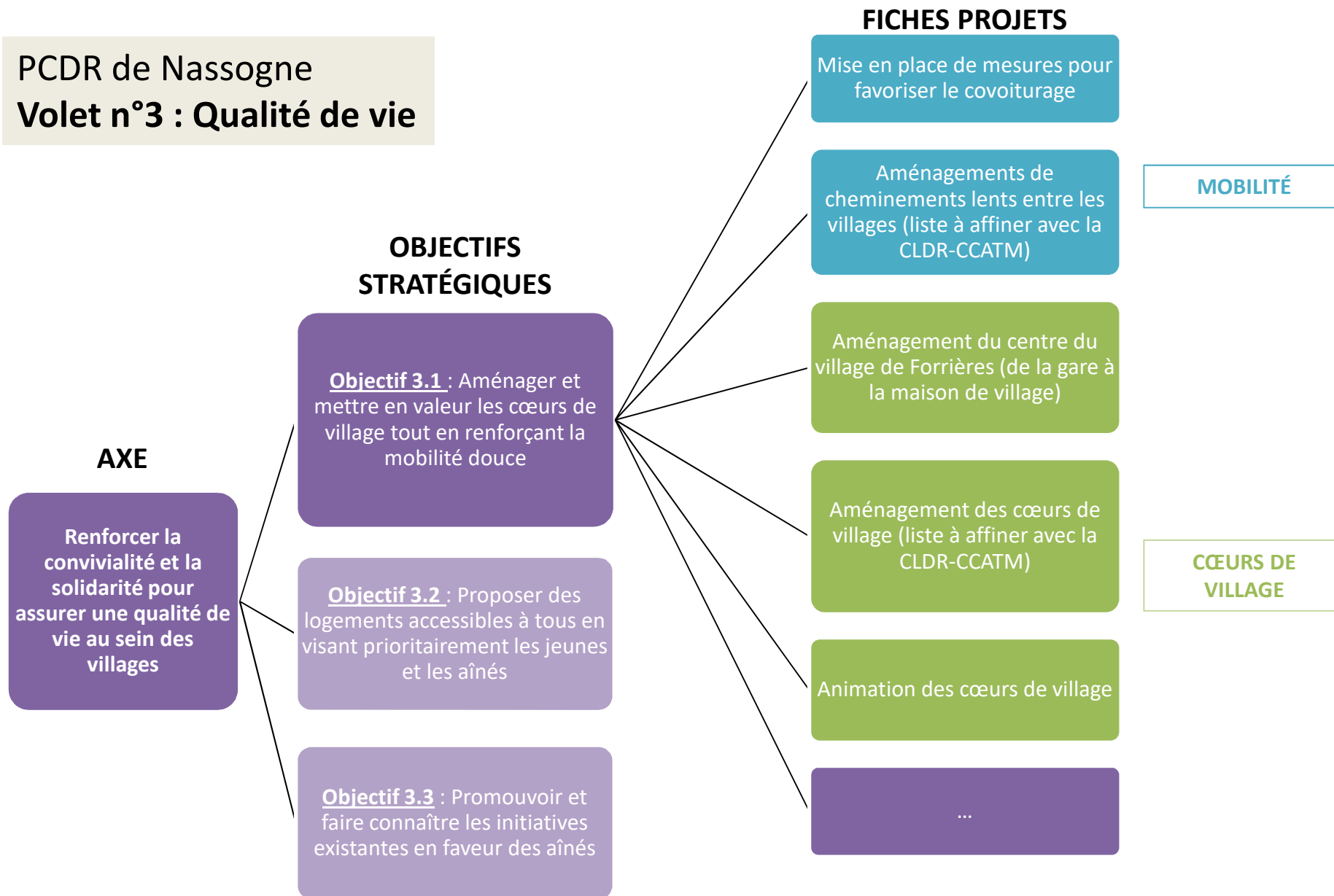
**Réflexions complémentaires à mener :**  
→ Programme Communal de Développement de la Nature (PCDN)  
→ Commission Forêt

# PCDR de Nassogne

## Volet n°2 : Environnement et Énergie



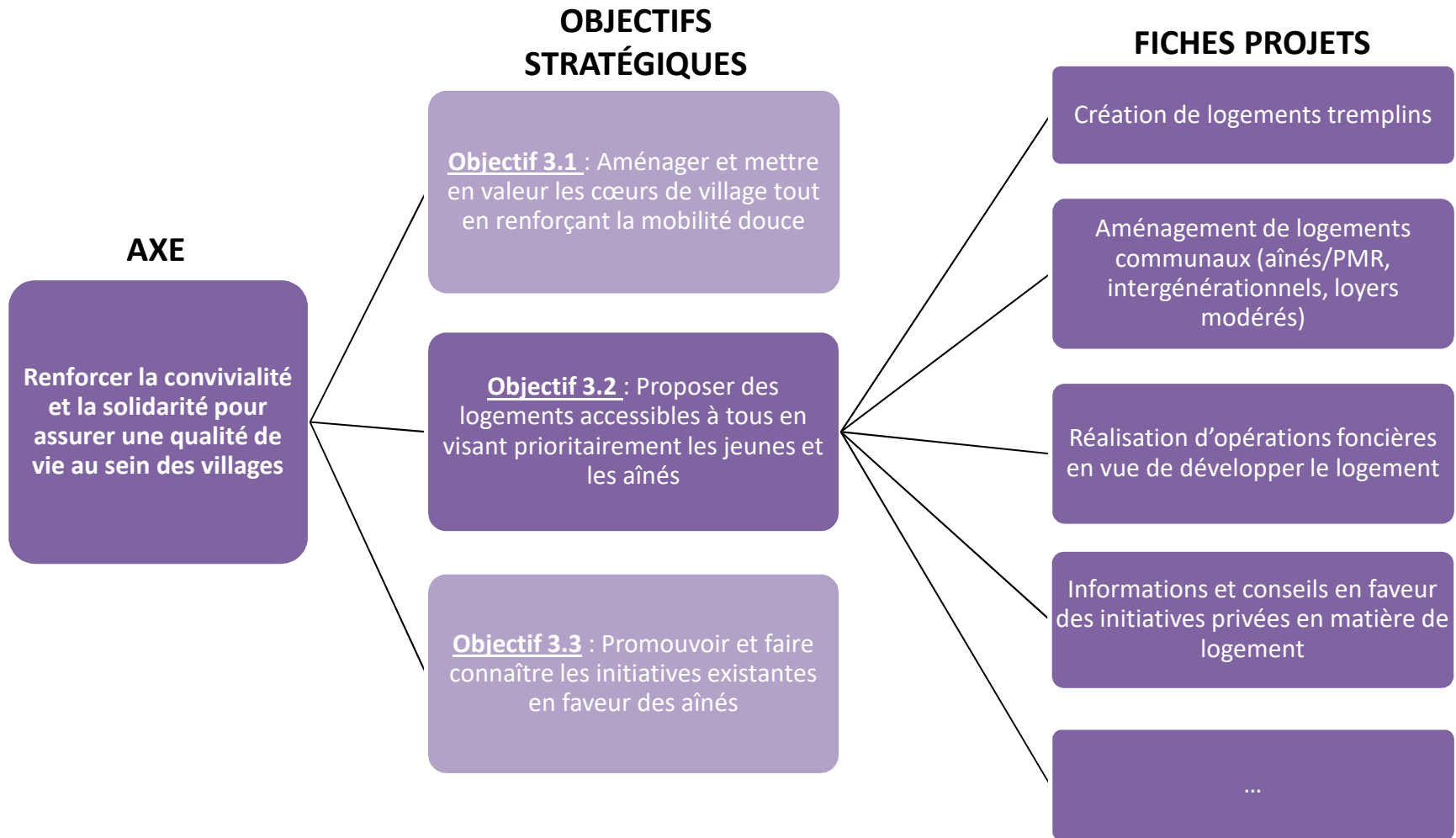
PCDR de Nassigne  
**Volet n°3 : Qualité de vie**



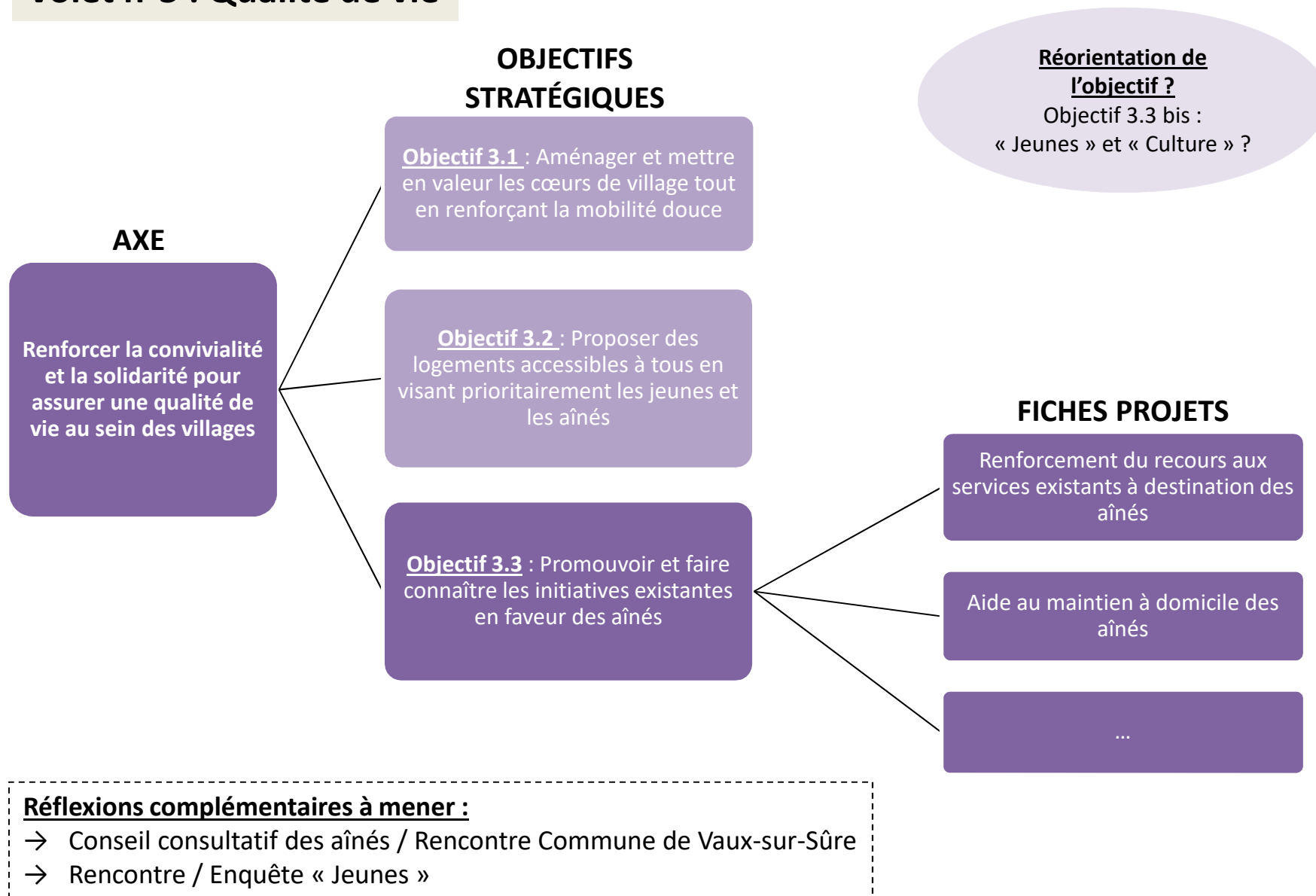
**Réflexions complémentaires à mener :**

- Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
- Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

PCDR de Nassogne  
**Volet n°3 : Qualité de vie**



PCDR de Nassogne  
**Volet n°3 : Qualité de vie**



PCDR de Nassogne  
**Volet n°4 : Communication**

